

Rabais de 10 % offert pour le colloque L'innovation au service des infrastructures de transport

MODALITÉS DE PARTICIPATION

1. ABONNEZ-VOUS À UN DES RÉSEAUX SOCIAUX (SI CE N'EST PAS DÉJÀ FAIT)

Pour bénéficier du rabais exclusif de 10 % sur le colloque L'innovation au service des infrastructures de transport, vous devez être abonné à un des réseaux sociaux ci-dessous de l'AQTr :

- LinkedIn,
- Facebook,
- Twitter.

2. COMMENTEZ LA PUBLICATION DÉDIÉE AU RABAIS EN QUESTION

Une fois abonné à un des réseaux sociaux de l'AQTr, **commentez** la publication ci-dessous sur le colloque L'innovation au service des infrastructures de transport, sur le réseau social auquel vous êtes abonné. La publication que vous devez commenter est épinglée en haut de la page des comptes de l'AQTr (LinkedIn, Facebook, Twitter).

Pour en bénéficier, commentez cette publication et abonnez-vous à notre compte Facebook (si ce n'est pas déjà fait).

Offre valable jusqu'au 13 septembre 2019

Voir les modalités de participation : LIEN

Inscrivez-vous au colloque pour assister à des conférences sur plusieurs grands enjeux : la construction, la durabilité et le cycle de vie, la gestion et l'entretien et les différentes applications des nouvelles technologies.

3. ATTENDEZ D'ÊTRE CONTACTÉ

Si vous êtes bien abonné à un de nos réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Twitter) et que vous avez commenté la bonne publication concernant le rabais, (voir point 2. ci-dessus), vous serez alors contacté sous peu, sur le réseau social où vous avez commenté. Pour bénéficier du rabais, vous devrez donc consulter vos messages privés et/ou votre commentaire (dans le cas où votre profil privé ne nous permettrait pas d'entrer en contact avec vous).

4. DESCRIPTION DE L'OFFRE

Si et seulement si vous avez respecté les modalités de participation énoncées ci-dessus, vous pourrez bénéficier d'un rabais exceptionnel de 10 % au colloque L'innovation au service des infrastructures de transport, qui se tiendra le jeudi 19 septembre à Montréal.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

L'offre devra être acceptée comme telle et ne pourra être ni échangée, ni remboursée, ni vendue, ni transférée. Aucune substitution ne sera accordée. Toute partie non utilisée de l'offre sera annulée. Offre valable jusqu'au 13 septembre 2019.